

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

Point n° 6 : Mise à jour de la convention de mise à disposition du Directeur Général des services du SERM.

Le Comité Syndical

VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,
VU le code Général de la fonction publique et notamment ses articles L. 512-12 et suivants ;
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine d'avoir un Directeur Général des Services dûment identifié dans la convention de mise à disposition entre le Syndicat des Eaux de la Région Messine et l'Eurométropole de Metz et de lui permettre de bénéficier d'une rémunération complémentaire conforme aux fonctions exercées.

DECIDE

- **DE CHARGER** la Présidente de faire mettre à jour la convention de mise à disposition de Monsieur Eric GIRY précisant son affectation en tant que Directeur Général des Services du Syndicat des Eaux de la Région Messine à compter du 1^{er} octobre 2022 et précisant la possibilité d'octroi d'un complément de rémunération au titre du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La Présidente du SERM



Rachel BURGY